



**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 MARS 2019**

Service : Direction générale des Finances, commande publique et systèmes d'information

Affaire n° : R2019-2-1-2

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Plénière

Date : vendredi 22 février 2019 à 19h00

Avis autre commission :

Décision :

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal : débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019.

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport qui vous est présenté retrace les orientations budgétaires du budget principal de la collectivité pour l'exercice 2019.

Ce rapport vise à porter à votre connaissance le contexte macroéconomique et le cadre budgétaire national dans lesquels est préparé le budget primitif communal ainsi que les orientations de la stratégie financière de la collectivité. Il détaille également les choix politiques et budgétaires opérés pour financer les priorités de la municipalité pour cette année.

Dans un contexte de contrainte forte sur les budgets locaux et de diminution persistante des dotations de l'Etat, les orientations budgétaires qui vous sont présentées s'inscrivent dans la stratégie financière vertueuse et durable engagée ces dernières années afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires, d'une part, au maintien d'un service public de qualité et d'autre part aux investissements d'avenir de notre commune.

En effet, le contexte national nous rappelle à la fois le besoin élevé de services de proximité de qualité et de préservation du pouvoir d'achat des habitants. Dans le même temps, l'enjeu de l'emploi et de l'attractivité de notre ville est également prégnant. Ces éléments plaident en faveur de la poursuite de l'engagement de la municipalité en faveur d'un développement humain, écologique, urbain et économique ambitieux pour Créteil. A l'écoute des habitants, par une attention particulière au cadre de vie, à la tranquillité et à la sécurité, le projet municipal vise à préserver la qualité de vie des Cristoliens. Le déploiement de dispositifs en faveur du sport, de l'éducation et de la culture pour tous contribue également à un vivre-ensemble plus que jamais nécessaire. Par le renforcement des solidarités de proximité

envers les publics de tous âges, l'action de la ville permet enfin de prévenir l'exclusion et de soutenir nos concitoyens en difficulté. C'est sur ces fondamentaux solides que notre ville peut s'appuyer pour se projeter dans l'avenir avec confiance, en anticipant notamment les défis environnementaux, sociaux et technologiques.

SOMMAIRE

I. Un contexte macroéconomique marqué par des incertitudes.....	
1. En Europe et à l'international, des incertitudes qui pèsent sur la croissance.....	
2. En France, une croissance économique qui se stabilise.....	
3. Des taux d'intérêt faibles mais qui connaissent une dynamique d'augmentation.....	
II. Un cadre d'élaboration du BP stabilisé en 2019 mais qui présente des incertitudes pour l'avenir	
1. Une trajectoire nationale de dépenses publiques qui contraint les budgets locaux.....	
2. Des mesures de la loi de finances 2019 qui confirment les incertitudes sur les dotations et la fiscalité	
3. Un partenariat stabilisé entre la ville et GPSEA malgré les incertitudes institutionnelles sur le Grand Paris	
III. Un budget 2019 qui consolide les fondamentaux financiers de la ville et maintient le cap d'un service public et d'investissements ambitieux.....	
1. La poursuite d'une stratégie financière vertueuse et durable.....	
2. Une section de fonctionnement optimisée pour garantir le haut niveau et la qualité du service public	
2.1. Des recettes de fonctionnement portées majoritairement par la dynamique des bases fiscales	
2.2. Des dépenses de fonctionnement qui reflètent une gestion maîtrisée tout en maintenant la qualité du service rendu.....	
2.3. Une politique de ressources humaines qui allie accompagnement des agents et adaptation des organisations pour un service public de qualité.....	
3. Dans un contexte contraint, un budget d'investissement volontariste et des choix ambitieux pour l'avenir	
3.1. Des recettes d'investissement à un niveau satisfaisant, mais en diminution.....	
3.2. Un budget d'investissement maintenu à un niveau élevé pour préparer l'avenir.....	
IV. Un budget 2019 pour un cadre de vie agréable et durable, un développement ambitieux et solidaire où chacun trouve sa place.....	
1. La préservation d'un cadre de vie sûr et agréable pour tous.....	
1.1. Un engagement renforcé en faveur de la sécurité et du civisme sur les espaces publics....	
1.2. Des interventions du quotidien pour améliorer le cadre de vie.....	
1.3. Le développement durable et la transition énergétique : un engagement concret à Créteil.	
2. La citoyenneté et les solidarités, fondements de l'épanouissement individuel et collectif.....	
2.1. Le CCAS, garant de l'égalité et de la solidarité pour tous les Cristoliens.....	
2.2. Le sport et la jeunesse, vecteurs essentiels du vivre ensemble, piliers de la proximité.....	
2.3. La culture, levier de la cohésion sociale.....	
2.4. La démocratie locale, garantie d'une citoyenneté vivante et active à tous les âges.....	
3. Préparer dès aujourd'hui la ville de demain pour les générations à venir.....	
3.1. Une politique d'aménagement solidaire et dynamique.....	
3.2. Une politique éducative tournée vers l'avenir par la réussite de tous.....	
3.3. Vers une ville numérique pour tous.....	

I. Un contexte macroéconomique marqué par des incertitudes

La construction du budget primitif 2019 s'établira dans un contexte économique relativement incertain, avec une croissance économique en légère reprise. Toutefois, ces prévisions doivent être considérées avec prudence, car soumises à de nombreux aléas liés aux diverses incertitudes actuelles concernant le contexte politique et économique international.

1. En Europe et à l'international, des incertitudes qui pèsent sur la croissance

Pour l'année 2019, les prévisions de croissance de la zone euro font état d'un léger ralentissement économique avec 1,7% contre 1,9% pour 2018 (chiffres BCE), cette baisse étant principalement due à une anticipation d'un ralentissement de la croissance allemande (à 1,3%, soit une diminution de -0,6%).

Au niveau mondial, le FMI a récemment revu ses prévisions de croissance à 3,5%, un chiffre légèrement inférieur à la croissance constatée en 2018. Cette diminution est due majoritairement à une diminution de la croissance aux Etats-Unis (-0,2% pour atteindre 2,5%) et en Chine -0,2% pour atteindre 6,2%).

Ces prévisions de croissance sont toutefois à considérer avec prudence dans un contexte géopolitique, économique et financier mondial marqué par une forte incertitude. Parmi les nombreux facteurs susceptibles de générer un ralentissement de la croissance globale et française, peuvent ainsi être relevés l'évolution de la politique économique américaine dans un contexte de remontée progressive des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine, l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine dans un contexte de tensions commerciales avec les Etats-Unis ou encore l'issue des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur le « Brexit ».

2. En France, une croissance économique qui se stabilise

La loi de finances pour 2019 est construite à partir d'une hypothèse de stabilisation de la croissance du produit intérieur brut (PIB). La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, est ainsi fondée sur un maintien de la croissance à un niveau relativement dynamique de +1,7% par an entre 2018 et 2022. Il apparaît toutefois que les estimations du gouvernement sont optimistes, et le consensus des économistes table actuellement sur une croissance atteignant plutôt +1,5% en 2019¹.

La consommation des ménages, est attendue à un niveau de + 1,7%, après + 1,1% en 2018 et + 1,0% en 2017. Malgré la poursuite d'une inflation plus élevée qu'avant 2018 en raison notamment de la forte remontée des prix du pétrole et la hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG), cette prévision est fondée sur un impact positif des mesures fiscales et économiques annoncées en fin d'année sur la consommation des ménages. La demande extérieure adressée à la France devrait demeurer dynamique en 2019, avec une évolution prévisionnelle estimée à + 4,4%, comme en 2018.

L'inflation prévisionnelle sur 2019, à 1,2%, devrait être inférieure au niveau élevé de 2018 (1,9%). Le budget primitif 2019 intègre les effets de l'inflation, et ce de façon différenciée selon les secteurs économiques concernés (augmentation importante sur le pétrole notamment). Ces effets concerneront majoritairement les charges générales de la collectivité, et notamment les dépenses de fluides (qui représentent 22% des charges à caractère général de la collectivité). Si les effets d'une inflation plus élevée que sur les

¹ D'après les données Banque de France.

dernières années pèsent sur les dépenses de fonctionnement et sur le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), il convient de rappeler qu'ils se traduisent également en recettes au travers d'une revalorisation réglementaire des bases de fiscalité, indexée sur l'inflation de novembre n-2 à novembre n-1 (+2,2% en 2018).

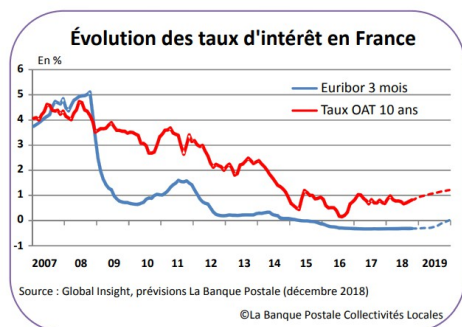
Par ailleurs, le taux de chômage prévisionnel pour 2019 demeure stable, à 8,8% (même taux en 2018)².

Dans la lignée du contexte économique francilien, le Val-de-Marne connaît une conjoncture économique légèrement moins stable et favorable qu'au niveau national. Ainsi, au 2e trimestre 2018, on notait deux principaux signaux négatifs : la hausse du nombre de défaillances d'entreprises et la baisse du nombre d'emplois salariés, notamment dans l'industrie. En contrepartie, le nombre de créations d'entreprises est en augmentation tendancielle, notamment grâce aux micro-entrepreneurs. Le taux de chômage s'est très légèrement réduit (8,2%) par rapport à l'an dernier (8,3%) et s'est rapproché du taux francilien (8%)³.

3. Des taux d'intérêt faibles mais qui connaissent une dynamique d'augmentation

Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas et de reprise progressive d'une dynamique de croissance au sein de la zone euro, la Banque Centrale Européenne revient progressivement sur les mesures monétaires destinées à soutenir la croissance. Ainsi, la BCE a engagé courant 2018 la fin de son programme de rachat d'actifs destiné à injecter des liquidités dans l'économie pour garantir une diminution des taux d'intérêt. Dans un second temps, la BCE devrait annoncer courant 2019 le relèvement progressif de ses taux directeurs.

Ces mesures se traduiraient par un double effet de renchérissement du coût du recours à l'emprunt pour la collectivité et d'augmentation mécanique de la charge de frais financiers pour les emprunts à taux variable. Il convient toutefois de nuancer les effets de ce relèvement des taux d'intérêt, dans la mesure où ils devraient demeurer à des niveaux extrêmement faibles au regard d'un contexte macroéconomique et d'une croissance encore incertains au niveau européen et mondial.



Taux d'intérêt (%)		2018e	2019p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,3	-0,2
	Fin d'année	-0,3	-0,1
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,8	0,9
	Fin d'année	0,7	1,1

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

II. Un cadre d'élaboration du BP stabilisé en 2019 mais qui présente des incertitudes pour l'avenir

1. Une trajectoire nationale de dépenses publiques qui contraint les budgets locaux

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, l'Etat a défini plusieurs priorités en matière de trajectoire des finances publiques, et notamment :

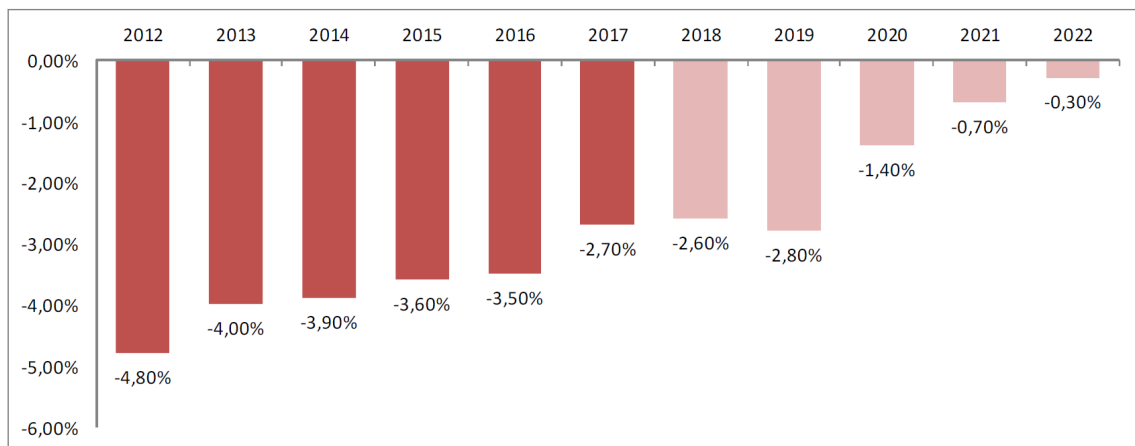
- Une réduction des dépenses publiques de l'ordre de - 3 points de PIB, d'ici à 2022 ;

² Données Banque de France

³ Données CCI Val de Marne

- Une réduction du taux de prélèvement obligatoire, de l'ordre de - 1 point de PIB d'ici à 2022 ;
- Une stricte rigueur budgétaire au travers du respect des engagements européens de la France en termes de déficit des administrations publiques (niveau maximal de déficit public de 3% du PIB) ;

Évolution du déficit consolidé des administrations publiques depuis 2012 (*)



(*) Sources : INSEE et Rapport économique, social et financier joint annexé projet de loi de finances pour 2019.

Dans le cadre de cette trajectoire de dépenses publiques, le rythme annuel cible d'évolution en valeur, c'est-à-dire en intégrant l'inflation, des dépenses de fonctionnement locales est ainsi de + 1,2%. Cela représente, à l'échelle nationale, un objectif d'économies de 13 milliards d'euros par rapport à une trajectoire naturelle initialement estimée à + 2,2% par l'Etat.

Comme cela a été annoncé lors de la première « Conférence nationale des territoires », cet objectif est censé être atteint par une démarche de « contractualisation » entre l'Etat et les 322 collectivités les plus importantes (dont la ville de Créteil). Ce dispositif, qui s'est traduit par un contrat entre l'Etat et chacune des collectivités ayant accepté de le signer, vise à encadrer, de 2018 à 2020, l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales pour respecter l'objectif global d'évolution de +1,2% par an⁴. Il convient de préciser qu'au vu du niveau d'inflation plus élevé des années 2018 (+1,9%) et 2019 (+1,2%), cet objectif représente une diminution nette des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. **Associée à un discours gouvernemental sur la nécessité de réduire le nombre de fonctionnaires, cette mesure constitue une fragilisation supplémentaire du service public local.**

Par ailleurs, en cas de non-respect de l'objectif déterminé, les collectivités n'ayant pas signé le contrat se verront appliquer une sanction financière dont le montant sera égal à 100 % de l'écart dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée.

La ville de Créteil, considérant que ce dispositif ne relevait pas d'une logique contractuelle mais découlait d'une obligation imposée par l'Etat – par ailleurs susceptible de remettre en cause le principe de libre administration des collectivités territoriales-, a fait le choix de ne pas s'engager dans cette démarche contrainte.

⁴ Le taux d'évolution global de +1,2% pouvait être modulé de plus ou moins 15%, dans une fourchette de 1,05% à 1,35% en fonction de critères démographiques et financiers de chaque collectivité.

Pour l'année 2018, les premiers éléments du compte administratif font apparaître un niveau de dépenses réelles de fonctionnement inférieur au montant plafond imposé par l'Etat. **Ce résultat vient conforter le choix de ne pas signer le contrat en démontrant que la ville de Créteil parvient à maîtriser ses dépenses en responsabilité.**

2. Des mesures de la loi de finances 2019 qui confirment les incertitudes sur les dotations et la fiscalité

Dans la continuité de l'année 2018, la loi de finances initiale 2019 confirme la suppression partielle de la taxe d'habitation pour 80% des ménages à l'échelle nationale⁵. Cette mesure se traduira, pour les contribuables concernés, par un allègement de leur montant de taxe d'habitation. L'entrée en vigueur de cette mesure est prévue de manière progressive sur trois ans, avec un dégrèvement de 30% en 2018, de 65% en 2019 et de 100% à horizon 2020.

Si ce dégrèvement poursuit l'objectif louable de renforcer le pouvoir d'achat des contribuables et que l'Etat s'est engagé à prendre en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017, elle interroge toutefois le principe d'autonomie fiscale des collectivités. En effet, ce mécanisme de dégrèvement revient à remplacer le contribuable local par le contribuable national, altérant le lien entre les citoyens et leur territoire.

Au-delà de ces interrogations, si cette mesure est neutralisée pour les communes au travers du mécanisme de dégrèvement (compensation intégrale par l'Etat) jusqu'en 2020, une incertitude forte demeure sur les modalités durables de compensation par l'Etat de la perte de cette ressource propre fondamentale pour l'équilibre des recettes de la collectivité. Post – 2020, plusieurs options sont envisagées par le gouvernement. La piste privilégiée par l'Etat consiste en une refonte globale de la fiscalité locale qui intégrerait l'attribution des produits d'un nouvel impôt aux communes en « remplacement » du produit de taxe d'habitation non perçu. Cette option, confortée par les conclusions du rapport des Députés Richard et Bur, se traduirait soit par le transfert aux communes d'une part de TVA, de CSG ou de TICPE (taxe sur les produits énergétiques), soit par transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour cette dernière hypothèse, il apparaît qu'outre la perte d'autonomie fiscale importante qu'elle représente pour les départements, elle se traduirait par un manque à gagner fiscal pour nombre de communes. Ainsi, selon une étude 2018 de la Banque Postale, 94% des communes du Val-de-Marne verraient leurs recettes fiscales diminuer mécaniquement avec la mise en œuvre de cette mesure. **Ces incertitudes font donc peser un risque réel sur la pérennité et l'intégrité de cette ressource pour le budget communal.**

En 2019, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'État, serait, à périmètre constant, en légère diminution par rapport à 2018. Elle devrait ainsi s'élever à environ 26,95 Mds€ en 2019, contre 26,96 Mds€ en 2018.

La loi de finances 2019 prévoit une nouvelle fois une progression limitée des enveloppes de péréquation DSU et DSR. Ainsi, une augmentation de 190M€ est prévue, dont 90M€ au titre de la dotation de solidarité urbaine.

⁵ De récentes annonces gouvernementales supposeraient une suppression de la TH pour 100% des contribuables. Pour autant, à l'heure actuelle, le traitement de ces 20% de contribuables dans le cadre de cette réforme demeure incertain.

3. Un partenariat stabilisé entre la ville et GPSEA malgré les incertitudes institutionnelles sur le Grand Paris

En dépit de l'absence d'orientations claires sur l'avenir institutionnel du Grand Paris, le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir et l'ensemble de ses communes membres poursuivent leur partenariat dans le sens d'un projet de territoire et de mutualisation toujours plus intégrés au service des habitants. Pour Créteil, c'est ce travail en commun qui a notamment permis des avancées importantes sur les domaines du développement économique, avec le choix de l'implantation de l'entreprise Valeo sur le terrain Duvauchelle, l'aménagement, avec un travail concerté sur les opérations en cours et notamment le projet du NPNRU du Mont-Mesly ou encore l'engagement commun en faveur du développement durable.

Dans cette dynamique de stabilisation, le schéma de transfert des compétences a pu être finalisé en 2018, permettant ainsi à la ville de fonder son budget primitif 2019 sur un périmètre consolidé, pour la première fois depuis 2016. Ainsi, outre les compétences précédemment déjà exercées par la CAPCVM, les transferts actés avec GPSEA sont les suivants :

- Transfert des équipements culturels et sportifs de compétence territoriale à GPSEA (médiathèques, conservatoire, piscines et terrains de sports) ;
- Transfert de la voirie d'intérêt territorial à GPSEA ;
- Transfert de la compétence aménagement à GPSEA ;
- Transfert des compétences restauration scolaire, hygiène publique et propreté urbaine de GPSEA à la ville de Créteil.

L'ensemble de ces transferts de compétences se sont traduits par la conclusion de conventions permettant d'en formaliser les incidences opérationnelles et financières. En conséquence, le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) 2019 est prévu sur un périmètre consolidé.

III. Un budget 2019 qui consolide les fondamentaux financiers de la ville et maintient le cap d'un service public et d'investissements ambitieux

1. La poursuite d'une stratégie financière vertueuse et durable

Dans un contexte de tension accrue sur les dépenses de fonctionnement et de besoins forts en termes de service public, le budget principal reposera sur une poursuite de la stratégie financière vertueuse dans laquelle s'est engagée la ville et qui est fondée sur les principes suivants :

- Une maîtrise des dépenses de gestion nécessaire pour dégager des marges de manœuvre et retrouver une plus grande autonomie dans le financement des investissements
- La poursuite d'une stratégie volontariste d'investissement
- Une dynamique de désendettement pour préserver des capacités d'investissement durables

Une dynamique de désendettement et une gestion de dette optimisée

A Créteil, le recours à l'emprunt est conçu dans une logique saine et de long terme. D'une part, il est exclusivement destiné au financement des investissements. D'autre part, il répond à une triple exigence :

- La sécurisation et l'optimisation du recours à l'emprunt, en recherchant lors de chaque consultation le meilleur équilibre entre optimisation financière et limitation des risques ;
- La diversification des financements auprès des établissements financiers afin de tisser des partenariats durables et solides, tout en limitant la dépendance aux prêteurs, et en permettant à la Ville de continuer de s'appuyer sur une mise en concurrence saine de ces organismes ;
- La gestion active de l'encours, avec une attention portée aux opportunités de marché à même de permettre à la Ville d'optimiser chaque année la charge de sa dette existante.

L'encours de dette est le reflet de ces exigences et les perspectives pour 2019 s'inscrivent dans la continuité de la politique communale dans ce domaine.

Un endettement maîtrisé pour 2019 associé à une stratégie de diversification de nos financements et une gestion active de l'encours

Les perspectives pour 2019 s'inscrivent dans la continuité des choix réalisés depuis le début de la mandature, à savoir un recours à l'emprunt limité et cohérent avec le remboursement annuel du capital de la dette, qui atteindra 14,3 M€ cette année.

Ce choix permet à la ville de poursuivre en 2019 sa dynamique de désendettement afin de préserver les marges d'investissement nécessaires pour les projets à venir. Ainsi, **depuis 2014, la ville s'est désendettée de plus de 7 M€** tout en maintenant dans le même temps un niveau d'investissement soutenu.

Ainsi, la ville présente à ce jour un ratio de dette par habitant inférieur à 1500 € (1498€/hab), qui est inférieur à la moyenne des communes de la strate qui atteint 1507 €/hab.

Par ailleurs, il convient de souligner que la Ville restera pour cette année encore attentive aux opportunités de marché à même de lui permettre d'optimiser sa gestion de la dette. Elle continuera ainsi de mener des opérations de gestion active de son encours.

Les caractéristiques de l'encours communal : une dette saine et sécurisée

L'encours est composé de 81 emprunts et s'élève au 1^{er} janvier 2019 à 134,9 millions d'euros pour une durée de vie résiduelle (durée restant avant l'extinction totale de la dette) de 11 ans et 11 mois. Pour rappel, ce stock de dette résulte des choix historiques opérés en matière d'investissement afin de répondre à la rapidité de son développement et à une demande sociale forte.

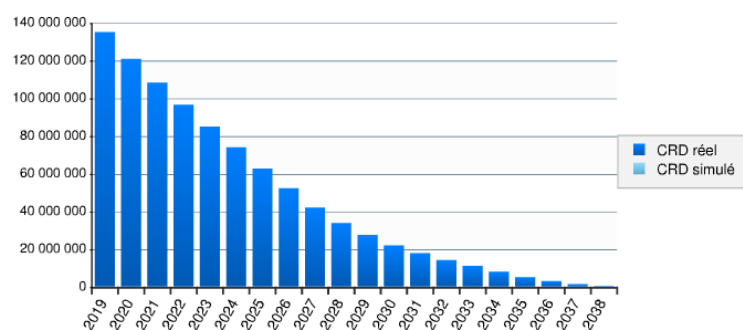
Contractée auprès de 11 établissements bancaires, il s'agit d'une dette très saine, notée à 97,84% en « 1A » selon les ratios prudentiels établis dans la charte de bonne conduite dite « Gissler ». Aucun emprunt de l'encours n'est considéré à risque et « hors charte ».

La structure de cet endettement est sécurisée puisque cette dernière est majoritairement composée d'emprunts à taux fixe. L'endettement demeure également optimisé comme en

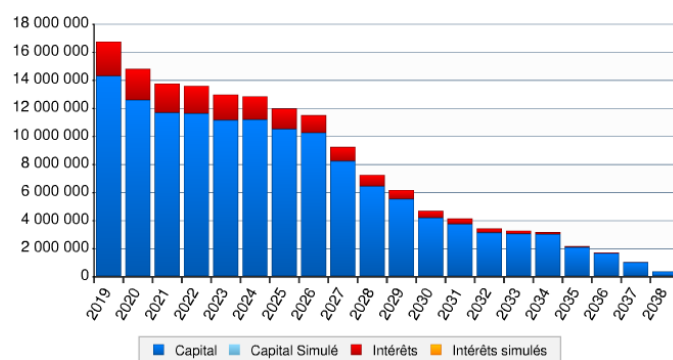
témoigne son taux moyen qui s'établit à 1,79 % (contre 1,82% en 2018 et 1,94% en 2017). La répartition de l'endettement devrait encore permettre à la Ville de minimiser ses frais financiers sur une partie de son encours en raison de taux variables qui demeurent extrêmement attractifs depuis 2015. Toutefois, en cas de remontée de la courbe des taux courant 2019, la proportion de l'encours à taux fixe permettra de pondérer le taux moyen.

Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	69 117 874,53 €	51,22%	2,98%
Fixe à phase	5 867 696,09 €	4,35%	0,05%
Variable	53 966 962,27 €	39,99%	0,51%
Livret A	3 080 844,23 €	2,28%	1,73%
Barrière hors zone EUR	2 908 802,02 €	2,16%	0,91%
Ensemble des risques	134 942 179,14 €	100,00%	1,79%

Evolution du CRD (Capital restant dû)



Flux de remboursement



2. Une section de fonctionnement optimisée pour garantir le haut niveau et la qualité du service public

2.1. Des recettes de fonctionnement portées majoritairement par la dynamique des bases fiscales

Au total, le niveau des recettes réelles de fonctionnement du BP 2019 est prévu à ce stade à hauteur de 177M€. Il convient de retrainer de ce montant la somme de 8 668 226€ correspondant à l'opération de refacturation liée à la rétrocession à la ville des compétences restauration scolaire, hygiène publique et propreté urbaine, neutralisée en dépenses.

Des dotations de l'Etat dont la dynamique reste décroissante, à contre-courant des besoins de service public

Les dispositions de la loi de finances 2019 laissent présager un niveau global de dotations de l'Etat aux collectivités en relative stabilité. Toutefois, pour Créteil, deux effets devraient impacter négativement la dotation forfaitaire :

- Une diminution de la population recensée au titre de 2019 (base 2016) de 91 451 à 90 052 habitants qui se traduirait par une diminution de 168K€ (il convient de préciser que les modalités de recensement de la population, dont les chiffres sont actualisés partiellement chaque année à hauteur de 8% des logements seulement, reposent sur un millésime 2016 et ne traduisent pas la dynamique démographique actuelle de la ville).

- b) Un écrêtement de la dotation forfaitaire au profit d'une montée en charge de la péréquation verticale pour un montant qui devrait atteindre 243K€.

Ces effets cumulés se traduiraient par une diminution de -3,6% de la dotation forfaitaire, à 11,1M€. Cette évolution intervient après plusieurs années de forte décroissance des dotations de l'Etat. Ainsi, en cinq ans, **ce sont près de 32 M€ qui n'ont pas été perçus en conséquence de la baisse des dotations**, soit une diminution de -42% de cette ressource :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2014-2019
Montant annuel de DF	19 127 196	16 258 130	13 262 529	11 792 261	11 507 469	11 096 021	-8 031 175
Variation		-15,00%	-18,40%	-11,10%	-2,40%	-3,60%	-42,00%
Evolution de la DF par rapport à 2014		-2 869 066	-5 864 667	-7 334 935	-7 619 727	-8 031 175	-31 719 570

Par ailleurs, les évolutions liées au dispositif de contractualisation laissent peser un risque sur le niveau global futur de la dotation forfaitaire, le gouvernement n'ayant pas exclu la piste d'une nouvelle diminution en cas d'échec de cette démarche.

La dotation de solidarité urbaine devrait connaître une relative augmentation de 5,3% pour atteindre 6,2M€. Il convient toutefois de mettre en regard ce volume de l'écrêtement de dotation forfaitaire utilisé pour financer cette ressource. Une fois effectué ce retraitement, l'effet positif pour la ville ne serait que de +115K€.

Pour 2019, l'attribution au titre du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France serait également en diminution, à 5,3M€.

Ainsi, hors compensations de fiscalité, **les dotations de l'Etat seraient en diminution de -0,9% en 2019**, poursuivant ainsi une dynamique décroissante décorrélée des besoins réels des Cristoliens.

L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris est stable, à 37,3M€.

Une fiscalité communale dynamique grâce à l'attractivité de la ville mais respectueuse du pouvoir d'achat des Cristoliens

Outre les mesures de préservation du pouvoir d'achat en faveur des personnes âgées et des salariés de la collectivité développées ci-après, la municipalité fait cette année encore le choix d'une politique fiscale qui préserve le pouvoir d'achat des Cristoliens.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, aucune augmentation de fiscalité ne sera appliquée pour les ménages, alors même que l'inflation de 2018 a atteint presque 2%. Ainsi, les taux de fiscalité pour 2019 demeurent identiques à ceux de 2017 :

- Taxe d'habitation : 29,36% ;
- Taxe foncière bâti : 27,54% ;
- Taxe foncière non bâti : 51,35%.

Malgré cette stabilité des taux, les recettes fiscales de la commune devraient connaître une augmentation, liée à plusieurs effets :

- Une dynamique des bases physiques qui se poursuit, reflétant ainsi l'attractivité de Créteil et la dynamique de développement engagée depuis plusieurs années ;
- L'augmentation du coefficient de revalorisation forfaitaire à 2,2% : pour rappel, cette augmentation, automatique, est calculée, depuis la Loi de finances 2018, en prenant en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre n-2 à novembre n-1. Ce coefficient élevé résulte donc de l'inflation plus forte constatée en 2018 ;

- La neutralité – jusqu'en 2020- des impacts de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages (dégrèvement à hauteur de 65% pour ces habitants en 2019).

Ainsi, selon les hypothèses retenues, le produit de la taxe d'habitation et le produit de la taxe foncière connaîtraient une augmentation globale de 1,4M€ (+1,7%) par rapport au produit effectivement perçu en 2018 pour atteindre 80,32M€.

Les droits de mutation à titre onéreux, ayant connu une augmentation substantielle en 2018, devraient connaître également une dynamique positive en 2019. La taxe de séjour décidée par le Conseil municipal en 2018 devrait permettre de dégager des recettes supplémentaires tout en préservant le pouvoir d'achat des cristoliens, puisqu'elle ne s'applique qu'aux non-résidents. Son produit est estimé pour une première année à 100K€ avant une montée en charge progressive jusqu'à 300K€ en 2021.

Des produits des services stables mais présentant des incertitudes

Les prévisions relatives au produit des services (et notamment recettes de restauration scolaire et d'ALSH) sont quant à elles plus incertaines, dans la mesure où l'impact en année pleine du passage à la semaine de 4 jours demeure difficile à anticiper au regard des comportements des familles. Il convient également de noter pour 2019 la perte d'une recette importante au titre du fonds d'amorçage dédié à la réforme des rythmes scolaires (-280K€), alors même que la Ville a fait le choix de maintenir un dispositif ambitieux en faveur des enfants cristoliens.

2.2. Des dépenses de fonctionnement qui reflètent une gestion maîtrisée tout en maintenant la qualité du service rendu

Pour cet exercice budgétaire, le niveau actuellement prévu des dépenses réelles de fonctionnement est de 173,6M€. Si ce montant représente une augmentation conséquente au regard du BP 2018 (161,2M€), il convient d'en retraiter deux dépenses qui viennent artificiellement peser sur l'exercice 2019 :

- Le montant correspondant aux refacturations du Territoire liées à la restitution des compétences restauration scolaire, propreté urbaine et hygiène publique (8,67M€), intégralement compensé en recettes ;
- Le montant de la dépense d'indemnité de fin de DSP liée à la cession du réseau câblé à la société SFR (2M€), étant entendu que cette dépense est couverte par une recette de 3,8M€ en investissement.

Une fois ces retraitements opérés, à périmètre constant, on constate à ce stade une augmentation des dépenses de fonctionnement de +1,04%, taux inférieur au plafond imposé par l'Etat.

Cette maîtrise concerne majoritairement les charges à caractère général (pour exemple, cette année, par des mesures d'optimisation, le budget dédié aux affaires générales est en diminution de -6,5% soit -240K€), ainsi que sur une évolution maîtrisée de la masse salariale. Sur ce dernier volet, la progression attendue de la masse salariale entre 2018 et 2019 serait de +1,16% (là encore un chiffre inférieur à la trajectoire imposée par l'Etat), soit + 928 000€, alors même que les mesures strictement règlementaires représentent 1,27M€.

Outre les marges de manœuvre que permettent ces économies de gestion pour le financement des investissements, elles rendent également possible le fait de renforcer les interventions de proximité, à l'instar de la création d'une équipe de « gardes urbains ».

Concrétisant le soutien important apporté par la ville à l'ensemble des acteurs associatifs qui participent quotidiennement au vivre-ensemble, le budget de fonctionnement intègre également le maintien d'un haut niveau de soutien financier à quelque 150 associations

cristoliennes (10,5% du budget d'intervention en fonctionnement). Il convient de rappeler qu'outre les subventions accordées, la municipalité s'engage auprès des associations au travers de la mise à disposition de locaux et de créneaux au sein des équipements municipaux.

La subvention 2019 demandée par le CCAS présente quant à elle une augmentation de +250 000€ (+2%) qui répond à l'enjeu de maintenir les services sociaux adaptés aux besoins des Cristoliens.

Les dépenses relatives au Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) connaissent, quant à elles, une augmentation substantielle qui pèse sur les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. Du fait de la stabilisation du périmètre des compétences entre le Territoire et la commune ainsi que de l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire de 2,2% sur les valeurs locatives, le FCCT augmente de 502 000€ (+1,6%) pour atteindre 31,2M€. Par ailleurs, la contribution de la commune au Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est prévue à un niveau stable (562K€).

Enfin, malgré une anticipation d'une hausse des taux d'intérêt sur 2019, la structure équilibrée des modalités d'endettement de la commune et les réaménagements d'emprunt mis en place permettent d'inscrire des **frais financiers en diminution (-0,6%)**.

2.3. Une politique de ressources humaines qui allie accompagnement des agents et adaptation des organisations pour un service public de qualité

Le budget 2019 en matière de personnel (80,68M€ au BP) s'inscrit dans la continuité des orientations définies en 2018, à savoir une prise en compte de l'évolution des besoins de service public exprimés par la population cristolienne tout en garantissant une adaptation continue de nos organisations pour répondre à ces attentes.

Composition des effectifs

La collectivité compte aujourd'hui un effectif de 1 825 agents permanents qui sont mobilisés au quotidien pour rendre le service attendu par la population.

Ces postes sont répartis au sein des différentes filières comme suit :

Filières	Répartition au 1 ^{er} janvier 2019
Filière technique	64,27 %
Filière administrative	22,30 %
Filière animation	7,51 %
Filière sociale et médico-sociale	4,33 %
Filière sportive	1,37 %
Filière culturelle	0,22 %

Sur le plan statutaire, on relève que 93,68 % de l'effectif est constitué de titulaires et stagiaires, pour 6,32 % de contractuels (effectifs au 01/01/2019), la collectivité privilégiant le recrutement de fonctionnaires par mutation ou par nomination suite à la réussite d'un concours. Comme dans de nombreuses collectivités de niveau communal, la répartition par catégorie fait apparaître une large représentation de la catégorie C, ce qui est à mettre en lien à la fois avec les compétences dévolues aux communes (actes d'état civil, identité...) et avec la volonté de maintenir un service de proximité de qualité (fleurissement, entretien des espaces verts...).

Evolutions liées à la masse salariale pour 2019

Afin de donner corps à l'objectif de préservation de tranquillité et du civisme sur les espaces publics, le budget 2019 intègre la création d'une mission de préservation du cadre de vie via

l'intervention de personnels en charge de mener des actions de verbalisation et de prévention.

Ces développements sont permis, dans un cadre contraint sur les dépenses de fonctionnement et d'impact des mesures réglementaires, par une attention constante à l'optimisation de l'organisation des services.

Un impact important des mesures réglementaires

Le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) a été gelé pour l'année 2018, et reprend son plein effet en 2019, pour un coût estimé de 300K€.

Par ailleurs, d'autres mesures réglementaires intervenues en 2018, auront un plein effet en 2019 avec notamment :

- La revalorisation de l'indemnité compensatrice de la CSG (au 1^{er} janvier 2019),
- La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2019,
- L'organisation du scrutin pour les élections européennes.

Au total, ces évolutions représentent un surcoût pour la collectivité de 1,28M€. Cet impact non négligeable (1,6% de la masse salariale globale) implique un effort d'autant plus important d'optimisation de l'organisation des services pour correspondre le plus justement possible aux besoins de service public.

En 2019, des efforts maintenus et renforcés pour la formation des agents

La collectivité continuera en 2019 à mobiliser les leviers internes et externes afin d'assurer la formation de ses agents.

Le dispositif de remise à niveau, porté par la ville depuis de nombreuses années, permet aux agents d'améliorer leur compétence en français (tant à l'écrit qu'à l'oral) et en mathématiques.

Quant aux formations dans les domaines de l'hygiène et la sécurité, elles constituent un maillon important de la politique menée en matière de prévention santé au travail. De même, l'importance du numérique dans les activités administratives conduit à maintenir l'effort de formation sur les outils informatiques.

A la suite des premiers travaux débutés en 2018, le plan d'action relatif à l'encadrement sera déployé en 2019, avec un travail particulier en lien avec les encadrants de proximité. Cette démarche d'accompagnement se traduira par des formations dédiées.

Le soutien à l'amélioration de l'accès des jeunes à l'emploi

Chaque année, l'accueil de plus de soixante jeunes en stage de découverte des métiers offerts par la collectivité, permet aux jeunes une première approche de l'environnement professionnel. La collectivité, qui avait souscrit au dispositif des emplois d'avenir, a pu également intégrer trente-trois jeunes à l'issue de leur contrat de trois ans au sein des services municipaux, proposant ainsi un véritable parcours professionnel.

L'apprentissage constitue également une autre voie d'accès privilégiée de formation. Ainsi, la ville poursuit cet axe de développement en accueillant de nouveaux apprentis à la rentrée scolaire de septembre 2019 en complément de jeunes apprentis qui termineront leur contrat au cours de l'été 2019. En outre, le recrutement de jeunes dans le cadre du service civique est envisagé au sein des services municipaux dans le cadre d'un partenariat défini avec l'Etat.

Une politique de prévention santé confortée et réaffirmée

L'allongement de la vie active conduit à renforcer la politique de prévention santé sécurité au travail. Cet axe trouvera sa traduction par une amélioration de la participation employeur aux cotisations mutuelle acquittées par les agents, qui passera de 25 à 30 € par mois (+ 20%). En outre sera poursuivie la politique d'acquisition de matériels ou d'amélioration des locaux

qui facilitent l'exercice quotidien des fonctions qui s'inscrivent dans une politique volontariste de prévention de l'usure professionnelle.

3. Dans un contexte contraint, un budget d'investissement volontariste et des choix ambitieux pour l'avenir

3.1. Des recettes d'investissement à un niveau satisfaisant, mais en diminution

Si le niveau global des recettes d'investissement pour 2019 est satisfaisant, il convient de noter que la dynamique de ces recettes demeure fragile. On constate notamment une diminution des subventions d'investissement (à 400K€ seulement en 2019), due en large part au resserrement d'un certain nombre de dispositifs de financement de l'Etat, de la CAF et d'autres partenaires institutionnels. La collectivité poursuivra en 2019 le travail d'optimisation des subventions d'investissement.

Afin de consolider ses recettes d'investissement tout en optimisant son patrimoine immobilier dans une dynamique de limitation des dépenses de fonctionnement, la collectivité poursuivra sa politique de cessions de locaux.

Par ailleurs, une recette exceptionnelle (cession du réseau câblé SFR) est à noter en investissement pour un montant de 3,8M€, dont 2,9M€ seront perçus en 2019.

Pour 2019, le montant prévisionnel du FCTVA est en légère augmentation à 2,5M€. Le niveau de la taxe d'aménagement demeurerait stable, à 700 000€.

Associées à des marges de manœuvre en fonctionnement permettant d'abonder l'autofinancement des investissements, ces recettes permettent de respecter la règle de l'équilibre réel en investissement (couverture du remboursement du capital de la dette par des ressources propres).

3.2. Un budget d'investissement maintenu à un niveau élevé pour préparer l'avenir

Le budget 2019 maintient un niveau de crédits d'investissement élevé pour la ville (18,2M€ en 2019, en augmentation de 1,4% par rapport à 2018). Ce haut niveau d'investissement est nécessaire à l'entretien, la rénovation et la modernisation des bâtiments communaux et à la poursuite des projets préparant l'avenir des Cristoliens. Il est permis par la préservation d'un niveau d'autofinancement satisfaisant, résultant des efforts consentis en fonctionnement.

Ainsi, cette année, dans la même dynamique que les trois exercices précédents, l'autofinancement connaît une augmentation qui permet de porter près de 2/3 du financement des dépenses d'équipement.

Le budget d'investissement 2019 intégrera ainsi plusieurs priorités et opérations spécifiques, et notamment les travaux liés à la sécurisation des espaces publics et la vidéo-protection (680K€) et la création de l'équipe dédiée à la surveillance des espaces publics, la rénovation du stade de l'île Brise-Pain (800K€), le remplacement des façades de l'école du jeu de paume (400K€) et V. Hugo (250K€), la rénovation de la crèche de la Habette (170K€), le déploiement du plan numérique dans les écoles (360K€), la dernière phase du NPNRU des Bleuets (455K€) et le financement des études relatives au NPNRU du Mont-Mesly (350K€), et en particulier les études de programmation du futur carrefour éducatif.

IV. Un budget 2019 pour un cadre de vie agréable et durable, un développement ambitieux et solidaire où chacun trouve sa place

Le budget 2019 s'inscrit dans la poursuite des engagements de la municipalité en faveur du développement d'une ville agréable à vivre, de solidarités renouvelées en faveur d'une véritable cohésion sociale et des opportunités offertes à chacun de s'épanouir individuellement et collectivement. Cette année, outre la priorité réaffirmée d'un développement urbain et humain durable, de nouvelles impulsions seront données en faveur de la tranquillité sur les espaces publics et de la qualité du cadre de vie ainsi que d'une transition numérique accessible à tous.

1. La préservation d'un cadre de vie sûr et agréable pour tous

1.1. Un engagement renforcé en faveur de la sécurité et du civisme sur les espaces publics

L'engagement en faveur de la tranquillité et du civisme sur les espaces publics ainsi que la prévention et la lutte contre l'insécurité constituent depuis plusieurs années des priorités de l'action municipale, en lien avec la police nationale. Dans la poursuite des actions mises en œuvre dans ce domaine, l'année 2019 connaîtra de nouveaux développements.

Le renforcement de la politique communale de tranquillité et de sécurité sur les espaces publics reposera ainsi sur quatre piliers :

- Le renforcement des actions de prévention à travers la remunicipalisation du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance. De compétence intercommunale jusqu'alors, il sera proposé que le CLSPD fasse l'objet d'une gestion communale, afin de garantir une action en proximité, efficace et partenariale. Dès 2019, des crédits sont dédiés à la mise en place de ce dispositif ;

- La préservation de la qualité des espaces publics grâce à la mise en place d'une équipe de gardes urbains, en proximité, en charge de verbaliser les comportements inciviques (déchets, dépôts sauvages, stationnement interdit, dégradations sur les espaces publics...) ;

- Des aménagements de l'espace public favorisant la sécurité, et définis en lien avec la police nationale, à l'instar de ce qui a été fait en 2018 dans le quartier du Palais. Deux secteurs ont été jugés prioritaires en 2019 : le quartier des Bleuets Bordières et l'île de Loisirs ;

- Le déploiement et l'extension de la vidéo-protection sur le territoire communal, le réseau actuel étant depuis janvier 2019 interconnecté avec le Commissariat de Créteil. Seront concernés les secteurs du Palais, du Mail des Mèches, l'Abbaye-Habette, les Bleuets-Bordières et les Sarrazins.

L'ensemble de ces mesures se traduira par un effort budgétaire important (1,5M€ sur deux ans).

A ces projets spécifiques s'ajoute une attention particulière portée à la sécurité des écoliers au travers de différents dispositifs (rehaussements de clôture, dispositif anti-vitesse à l'abord des écoles, installation et rénovation d'alarmes) ainsi qu'à la sécurité routière (installation

d'un dispositif anti-vitesse rue Salengro). L'ensemble de ces dispositifs et les crédits associés témoignent de l'importance accordée à la tranquillité et à la sécurité des Cristoliens. Enfin, comme chaque année, la ville de Créteil apporte une participation de 1,75M€ à la Brigade des sapeurs-pompiers pour garantir la sécurité des Cristoliens.

1.2. Des interventions du quotidien pour améliorer le cadre de vie

En lien avec les services de GPSEA, les équipes de la ville contribuent chaque jour à améliorer le cadre de vie des habitants par une action continue de proximité.

Propreté

Dans l'optique de préservation de la qualité du cadre de vie, une attention particulière demeurera portée à la propreté de la ville, en lien avec les services de GPSEA. En 2019, un effort important sera fait par la Ville en matière de nettoyage des parkings.

Espaces verts

La proposition de budget 2019 intègrera la prise en charge d'un patrimoine supplémentaire ainsi que la réalisation d'un programme de rénovation des fontaines et des aires de jeux. Plusieurs opérations spécifiques sont également à noter pour 2019 : remplacement des platelages dégradés au niveau du Bras du chapitre, rénovation complète du square Colombier, rénovation des stabilisés du Parc Dupeyroux.

Interventions sur la voirie

Créteil, ville préfecture, est irriguée de nombreuses voies structurantes qui nécessitent des interventions d'entretien soutenues. Outre la reconduction des enveloppes de travaux récurrents, plusieurs opérations spécifiques seront finalisées en 2019 : *Rue Arcos, réaménagement de l'entrée de l'Île Brise Pain, avenue Laferrière, secteur piétonnier Leclerc, rue Henri, avenue du chemin de Mesly, boulevard du Montaignut, rue Michelet, rue de la reine blanche, rue Sainte Marie, cheminement le long du lac, entrée de ville de Valenton.*

Dans la perspective de travaux de requalification destinés à améliorer le cadre de vie des Cristoliens, deux études seront par ailleurs lancées en 2019 : l'une sur la rue de Bellevue, l'autre concernant la place des Abymes.

Une opération plus emblématique portée sur deux ans va concerner la rue de la Prairie. En 2018 ont été réalisées la stabilisation de la structure du trottoir et la consolidation du talus côté jardins familiaux avec déplacement des réseaux de concessionnaires. Les travaux prévus cette année concerneront la mise aux normes des trottoirs, la réfection de la chaussée, la création de places de stationnement et la mise en œuvre d'un double sens cyclable.

Accessibilité

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) pour l'accessibilité des établissements recevant du public, la commune réalise les travaux de mise en conformité totale de ses 130 établissements recevant du public aux règles d'accessibilité sur 9 années (de 2016 à 2024). Le taux d'accessibilité constaté à fin 2018 est de 80%. Pour cette année sont envisagées des interventions dans les principaux bâtiments suivants : groupes scolaires Defferre et Savignat, Palais des Sports, gymnase du Jeu de Paume et Guyard, crèche de la Lévière.

1.3. Le développement durable et la transition énergétique : un engagement concret à Créteil

L'engagement de la municipalité pour un cadre de vie durable se traduit concrètement à travers plusieurs dispositifs et projets.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune s'est engagée dans un Marché de Performance Energétique (MPE) pour sa politique d'éclairage public qui présente le double avantage de réduire les consommations énergétiques par le remplacement progressif des lanternes et de diminuer la charge de la maintenance. En 2018, les actions menées et notamment le remplacement de 423 luminaires énergivores ont permis de diminuer sa consommation électrique de 12,73%. En 2019, ces efforts vont être poursuivis.

Par ailleurs, cette année sera poursuivi le programme de travaux de rénovation thermique dans les bâtiments communaux (groupe scolaire Savignat, groupe scolaire Hugo notamment) et d'optimisation de la consommation d'énergie.

En parallèle, une action de rénovation des fontaines et bassins sera entreprise afin d'éviter les fuites d'eau. Une opération en faveur de l'agriculture urbaine est également prévue : l'installation d'un potager à l'école maternelle Chateaubriand.

Plusieurs équipements publics et notamment des groupes scolaires vont connaître en 2019 des travaux importants qui, en plus d'améliorer le confort des usagers, s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Peuvent être à ce titre cités le remplacement d'une des façades de l'école élémentaire Félix Eboué, le remplacement de fenêtres à l'école élémentaire Victor Hugo, l'engagement de l'opération de remplacement de la totalité des façades de l'école maternelle du Jeu de Paume ou l'isolation par l'extérieur du bâtiment de logements du groupe scolaire Savignat. Cette préoccupation environnementale s'affirme également dans le domaine sportif avec la rénovation intérieure du gymnase du Jeu de Paume (mise en place d'un faux-plafond acoustique et d'un nouvel éclairage).

Enfin, la commune inscrit le développement durable au cœur de son action en tant qu'administration. Ainsi, outre la révision de la politique d'impression de la collectivité et le déploiement de la dématérialisation, est prévue pour 2019 l'acquisition de véhicules électriques en remplacement de véhicules diesel.

2. La citoyenneté et les solidarités, fondements de l'épanouissement individuel et collectif

2.1. Le CCAS, garant de l'égalité et de la solidarité pour tous les Cristoliens

En 2019, le CCAS mettra en œuvre un haut niveau de prestations permettant de porter une attention aux besoins de chacun, de développer des actions de solidarité pour accompagner les situations de fragilité et lutter contre les inégalités.

Actions envers les seniors

Accompagner le passage à tous les âges de la vie et favoriser le droit des personnes âgées à choisir librement leur mode de résidence, tels sont les objectifs des actions conduites envers les seniors.

Dans le domaine du maintien à domicile et dans un souci de diversifier ses prestations, le CCAS a répondu à deux appels à projets lancés par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse afin de développer les interventions d'urgence pour accompagner des retours à domicile après hospitalisations et les interventions nouvelles auprès de personnes âgées classées en GIR 5 et 6 (faible dépendance).

En établissement, les travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Marivaux ont démarré mi-janvier 2019. Le projet, défini avec Créteil Habitat, porte sur l'adaptation des logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie, ainsi que des travaux de climatisation et d'isolation.

Pour favoriser le maintien du lien social, diverses activités de loisirs adaptées aux séniors sont proposées tout au long de l'année : pratiques sportives, culturelles, sorties spectacles ainsi que cinq séjours de vacances. Les fêtes de fin d'année ont permis à 1 500 personnes d'assister au banquet du 11 janvier et à plus de 5 600 autres de recevoir un colis de Noël. Dans le quartier des bleuets, le projet du foyer soleil sera revu avec des actions d'animation en faveur de l'ensemble des personnes âgées du quartier.

La solidarité envers les personnes âgées se traduit enfin par des mesures significatives de défense du pouvoir d'achat. Ainsi, les redevances dues en résidence autonomie ne seront pas revalorisées en 2019. Pour les plus modestes, l'allocation mensuelle municipale garantit des ressources équivalentes à 80% du SMIC pour une personne seule et 125% pour un couple. Elle a bénéficié en 2018 à environ 200 personnes pour une aide moyenne de 1 143€ par an et par personne.

Actions envers les plus démunis

Le CCAS poursuit ses actions de solidarité envers les personnes en situation de précarité ou victimes d'un accident de la vie.

243 personnes sans domicile fixe sont domiciliées par le biais d'une convention passée avec l'association Emmaüs, préalable indispensable à l'ouverture des droits sociaux. Par ailleurs, des secours financiers, attribués sur la base d'une évaluation sociale, permettent de soutenir les personnes en difficultés pour les besoins de première nécessité ou pour leurs démarches d'insertion. Le fonds d'intervention pour le Mont-Mesly mis en place en 2018 permet d'accorder une aide aux ménages relogés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier pour leurs dépenses d'installation.

D'autres aides attribuées aux familles modestes en fonction de leurs revenus contribuent à lever les freins financiers afin que chaque enfant puisse participer à une activité de loisirs, sportive ou culturelle, ou à un séjour éducatif organisé par son établissement scolaire. En 2018, ces aides ont concerné plus de 3 000 enfants.

Le CCAS poursuit également le pilotage d'un dispositif partenarial de prévention des expulsions locatives.

La lutte contre les inégalités passe enfin par des actions d'insertion. Dans le cadre d'une convention signée avec le Conseil Départemental, le service insertion sociale instruit les dossiers de RSA et assure le suivi des allocataires isolés ou sans enfant, par des mesures d'accompagnement social global ou bien complémentaire au suivi assuré par Pôle Emploi. Il est amené dans ce cadre à intervenir auprès de public reconnu réfugié et hébergé sur Créteil.

Actions envers les personnes handicapées

Soutenir les personnes en situation de fragilité en raison d'un handicap est une volonté inscrite de longue date dans l'action municipale. C'est ainsi que 2019 marquera le trentième anniversaire de la charte handicap de la Ville, texte fondateur des actions développées dans ce domaine.

Pour commémorer cet anniversaire, différentes actions seront organisées tout au long de l'année : témoignages, exposition... Parmi celles-ci, une Commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH) exceptionnelle se tiendra en février 2019.

Au quotidien, le point d'information handicap offre une permanence hebdomadaire permettant à chaque personne désireuse d'une information ou d'une orientation dans le domaine du handicap de rencontrer un professionnel.

Actions de prévention dans le domaine de la santé

Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et développer des actions de prévention sont les objectifs poursuivis par le secteur prévention santé.

En 2018, le programme de prévention nutritionnelle « un fruit pour la récré » a concerné 5 500 enfants. « L'assiette en fête » a décliné 60 actions dans 43 sites pour 4 200 personnes. Le programme de prévention bucco-dentaire a été mis en place dans 313 classes soit près de 7 000 enfants. Une journée de dépistage des caries dentaires organisée avec le service d'odontologie de l'hôpital Mondor, complète ce dispositif.

Dans le cadre du contrat local de santé, signé avec l'Agence Régionale de Santé et le groupe hospitalier Mondor/Chenevier, diverses actions d'informations seront mises en place en 2019, dont la maison de santé virtuelle sur le site internet de la Ville. De même, le conseil local de santé mentale réunit des professionnels du secteur médical et social, des associations, des représentants des familles pour renforcer le suivi des personnes rencontrant des difficultés psychiques et favoriser leur intégration dans la cité. Dans ce cadre, une formation sur l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques organisée en partenariat avec l'UNAFAM, déjà organisée l'an dernier, sera reconduite en 2019.

Actions envers la petite enfance

Pour répondre aux besoins des familles, le CCAS gère 708 places d'accueil en crèches collectives, mini-crèches, crèche familiale et haltes garderies. Ce chiffre comprend 40 nouvelles places à la crèche les Abeilles, gérée en délégation de service public par People and Baby.

L'année 2018 a permis de faire évoluer le projet des deux relais d'assistantes maternelles avec notamment la mise en place de points d'informations sur les modes de garde. Près de 600 familles ont été accueillies pour être informées et échanger sur les différents modes de garde existants sur la Ville.

En 2019, l'écriture d'un nouveau projet éducatif de la petite enfance sera finalisée. Il marquera l'ambition portée par la Ville pour l'accueil des tout-petits. Par ailleurs, les haltes-garderies ont été transformées au 1^{er} janvier 2019 en multi-accueils. Ils permettent de maintenir des plages d'accueil occasionnel, notamment pour les familles ne travaillant pas, et de développer en parallèle des contrats d'accueil régulier à temps partiel de 2 ou 3 jours, pour répondre aux besoins spécifiques de certaines familles en insertion professionnelle, création d'entreprise, travail à temps très partiel....

2.2. Le sport et la jeunesse, vecteurs essentiels du vivre ensemble, piliers de la proximité

La politique municipale soutient les valeurs du sport pour construire et contribuer à affirmer un lien social actif, de proximité et impliquant tous, de tout petit à l'âge adulte. Sports, animations, culture, rencontres, création, échanges : autant d'activités qui illustrent le volontarisme et la diversité des actions proposées.

Créteil : ville active et sportive

Distinguée l'an dernier par le label « ville active et sportive » (la seule ville francilienne à avoir obtenu 3 lauriers), Créteil soutient la pratique sportive : auprès des plus jeunes par l'intervention quotidienne des éducateurs sportifs dans les écoles et dans les structures de la jeunesse durant les vacances scolaires, ou par l'intermédiaire des associations sportives qui bénéficient de subventions de fonctionnement ou de la mise à disposition d'équipements sportifs à titre gracieux.

La cinquantaine d'installations sportives municipales comprenant 87 équipements accueillent grâce à des amplitudes importantes, de 7h30 à 23h pour certains, plus de 600 000 pratiquants par an. En 2019, deux projets d'envergure vont permettre d'améliorer encore l'offre sportive à Créteil : la rénovation du Stade Brise Pain et la construction de nouveaux vestiaires au stade de la Habette. Concernant le stade, les travaux envisagés porteront sur la création d'une piste d'athlétisme de 200m, la création d'une piste de vitesse de 100m comprenant à son extrémité une aire de réception de saut en longueur et l'aménagement de deux plateaux d'évolution pour les pratiques du football, du handball et du basketball. Attendue par les jeunes sportifs et leurs familles, la construction des vestiaires de la Habette permettra de les accueillir dans de meilleures conditions au sein de ce nouvel équipement de proximité.

Chaque année, par ailleurs, Créteil permet et soutient l'organisation de plus de 170 manifestations sportives de haut niveau ou de loisirs (notamment les week-ends) ainsi que 750 matchs de championnat, qui rythment l'année et mobilisent personnels et équipements.

Une action éducative de proximité pour les jeunes, pour permettre à chacun de grandir et s'épanouir

Chaque jour, pour l'accueil périscolaire, matin et soir, de plus de 2 500 enfants dans les structures rattachées aux 50 écoles, animateurs et personnels se mobilisent pour organiser les loisirs éducatifs des 3 à 12 ans. Activités sportives, jeux, temps collectifs sont proposés pour des découvertes nouvelles, qui associent les partenaires du territoire.

Les mercredis et à l'occasion des vacances scolaires, les accueils de loisirs (pour les 3 -11 ans) nouent des partenariats avec l'ensemble des ressources du territoire pour conduire des projets ambitieux et diversifiés. Pour répondre à la demande des familles, les horaires des accueils de loisirs du mercredi ont été alignés sur ceux des jours de classe : de 7h30 à 19h (au lieu de 8h – 18h30 jusqu'alors).

Pour les 8-15 ans, les animations jeunesse se diversifient et s'enrichissent. Outre les partenariats sportifs, la SEM Hand-Ball et la SAOS Lusitanos depuis 3 ans, d'autres activités à vocation culturelle se sont développées, en prenant appui sur les structures locales : équipements socio-culturels, réseau associatif, conservatoire ou médiathèques. Ces nouveaux échanges permettent une mixité renouvelée, au sens strict entre filles et garçons, mais également notamment entre quartiers, facteur d'apaisement et d'ouverture.

Les équipes d'animation multiplient les occasions de créer du lien entre jeunes et entre familles. Ainsi, en 2019, de nouveau des mini-séjours, sur le modèle de ce qui est proposé dans le cadre des accueils de loisirs, permettront à 300 cristoliens de 4 à 17 ans, de bénéficier d'un séjour de 5 jours, encadrés par leurs animateurs habituels.

L'ensemble des activités proposées dans les structures jeunesse est ouvert aux enfants et jeunes en situation de handicap. Ainsi, par la mobilisation de 3 équivalents temps plein, chaque année, une prise en charge et un suivi personnalisé sont proposés aux enfants qui en ont besoin.

L'année 2019 est marquée par une nouvelle organisation des temps scolaires, avec 4 jours de classe hebdomadaires et des horaires de classes de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. 2019 verra la concrétisation, en année pleine, des deux dispositifs contractuels quadriennaux, le Projet éducatif territorial (PEDT 2018-2021), associant l'éducation nationale et la CAF pour sa partie « Plan mercredi » et le Contrat enfance jeunesse avec la CAF également, qui concerne aussi le secteur petite-enfance et les équipements socio-culturels.

2.3. La culture, levier de la cohésion sociale

La culture à Créteil a toujours été un élément essentiel du vivre ensemble, contribuant tout à la fois à la vie de la cité et à sa cohésion sociale. Impulsant une démarche de coopération

entre tous les acteurs institutionnels associatifs culturels et socioculturels, la municipalité accompagne les nécessaires évolutions des actions et de l'organisation du secteur socioculturel au gré des changements tant urbains que sociaux de la ville. Elle initie des actions transversales d'éducation artistique et culturelle sur les thématiques prioritaires notamment sur le champ social et vis-à-vis des jeunes générations. Enfin, elle met en œuvre les grandes manifestations culturelles de la Ville, Jour de Fête et le forum de la culture. En 2019, outre le maintien de l'ensemble de ces dispositifs, de nouvelles dimensions du développement culturel, au premier rang desquels le numérique, seront également au cœur de l'action des services.

L'espace Jean Ferrat, un équipement structurant au cœur du quartier des Bleuets

L'année 2018 est la première année de fonctionnement de l'espace Jean Ferrat. Profitant de la qualité et de l'attractivité du bâtiment, la Maison pour Tous Jean Ferrat a accru sa fréquentation, jouant progressivement son rôle d'équipement ressources à l'échelle de tout le secteur Nord de la ville. Cela a favorisé l'accès à une nouvelle population, venue notamment des secteurs en périphérie des Bleuets (Buttes, Halage.....) et des autres quartiers de la ville.

La structure compte aujourd'hui parmi ses membres 10 associations dont 5 nouvelles. Elle a également accueilli les spectacles de 19 écoles et collèges et doublé son nombre d'adhérents passant de 350 à 700 personnes environ.

La poursuite de la restructuration associative des secteurs Ouest et Centre

L'année 2018 a été marquée par la création du Groupement d'employeurs (GE), structure visant à renforcer la coopération et la mutualisation entre les trois associations la composant, la MJC Village, la MPT de la Haye aux Moines et la MJC Club.

Un programme d'éducation artistique et culturelle qui se consolide et intègre le numérique

En 2018 la dynamique créée autour des cultures urbaines a été poursuivie avec notamment l'embellissement du centre social Kennedy et le site du stade de la Habette avec le renforcement des partenariats pour intégrer toutes les disciplines (sport, musique, danse, arts visuels et arts numériques).

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) de Créteil est mis en place depuis 2016 chaque saison, avec le soutien actif et financier de la DRAC. Ce projet sera poursuivi en 2019 dans le cadre de la convention tripartite signée en 2018 entre la DRAC, l'Education Nationale et la ville, pour les saisons 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020.

Suite à l'état des lieux en 2017 autour des pratiques numériques réalisé auprès des partenaires socio-culturels, la ville a lancé deux projets pour aider au développement chez l'ensemble de ses partenaires d'une éducation artistique et culturelle autour du numérique.

D'une part, elle a conçu et mettra en œuvre en 2019 une fabrique numérique itinérante, le DIPBIKE (Découverte, Initiation, Prototypage). Celui-ci sillonnera la ville pour former les acteurs du territoire à l'utilisation des outils et aux enjeux de la transition numérique. En lien avec les écoles ayant expérimenté l'équipement en matériels numériques, le Dipbike viendra compléter le dispositif en permettant aux élèves de découvrir une expérience de fabrication à partir d'outils numériques. Ce projet est lauréat de l'appel à projet « Explorateurs du numérique » de la Métropole du Grand Paris.

D'autre part, elle ouvre la programmation 2018-2019 de la galerie d'art contemporain municipale aux arts numériques en proposant également en son sein un espace de fabrication numérique co-animé par les artistes accueillis et par l'équipe du service culturel.

Enfin, dès 2019, des crédits seront consacrés aux études nécessaires à la rénovation du cinéma du Palais.

2.4. La démocratie locale, garantie d'une citoyenneté vivante et active à tous les âges

La démocratie de proximité est un des axes fondamentaux de l'expression citoyenne. Créteil continue de développer et renouveler son projet politique en vue d'une participation active de ses habitants à tout âge.

Les conseils municipaux d'enfants, ados et jeunes : des projets en résonnance avec les enjeux de société

En 2019 des projets ambitieux, rejoignant les grands enjeux municipaux, seront conduits par les trois conseils. Ainsi, le conseil municipal des enfants (121 conseillers) va se consacrer à deux sujets : a) Réparer et Donner : Réduire ses Déchets (R2D2) et b) Connaître et découvrir sa ville. De leur côté les 38 membres du Conseil des ados ont choisi de se pencher sur les discriminations et la « transmission numérique » avec les plus anciens. Enfin, les 21 jeunes conseillers, enrichis de 9 nouveaux membres dont 3 élèves du lycée Branly se consacreront à la question des incivilités au quotidien, sous un angle positif avec leur projet « acteurs de la civilité ».

Par ailleurs, la ville jumelée de Falkirk vient d'obtenir une subvention Erasmus + pour un échange entre jeunes avec Créteil.

Une activité soutenue des conseils de quartier en matière de concertation

L'année 2019 verra la poursuite du travail en termes d'appui aux conseils de quartier en proposant aux délégués élus et habitants et aux 291 conseillers de quartier des formations et des visites en lien direct avec les problématiques de proximité.

L'organisation des Assises de la Ville au mois de juin sera un moment important de démocratie participative, l'occasion de fédérer les travaux des conseils mais aussi d'associer les citoyens à une réflexion collective sur le thème de la Ville de demain, autour des notions d'urbanité, citoyenneté et innovation, numérique notamment.

3. Préparer dès aujourd'hui la ville de demain pour les générations à venir

3.1. Une politique d'aménagement solidaire et dynamique

Cette nouvelle année verra des avancées majeures des opérations de rénovation urbaine menées conjointement avec GPSEA et en partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), des projets d'aménagement structurants pour le quartier de l'Echat et le lancement de nouvelles opérations de développement urbain dans le quartier du centre ancien.

Une politique d'aménagement maîtrisée et durable du cadre de vie marquée par la poursuite des programmes de rénovation urbaine de la Ville

- Le projet de rénovation urbaine des Bleuets : la dernière phase d'achèvement des aménagements extérieurs

Suite à l'inauguration en 2017 de l'espace Jean Ferrat et à la livraison des derniers logements réhabilités en novembre 2018, les opérations de requalification des espaces

extérieurs à réaliser en 2019 permettront de finaliser le désenclavement de ce quartier et son aménagement à travers des espaces verts de qualité.

- Le projet de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly- La Habette-Z.A. des Coteaux du Sud : la signature de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine

Ce projet traduit pleinement l'ambition d'un nouvel horizon durable pour Créteil à travers la création d'une nouvelle offre de logements dans une démarche de mixité sociale, un réaménagement des voiries et autres espaces extérieurs participant à la qualité environnementale et au renforcement du lien social ainsi qu'une recomposition de l'offre en commerces de proximité.

De nouveaux équipements publics participeront au dynamisme social et culturel du quartier avec notamment la réalisation d'un centre socioculturel et d'un équipement scolaire innovant, véritable projet d'excellence vecteur de mixité sociale et de liens sociaux pour toute la population.

Aussi, après la signature le 23 mars 2017 du protocole de préfiguration de renouvellement urbain des quartiers inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), cette année verra une avancée majeure du projet avec :

- La présentation du projet Haut du Mont-Mesly aux membres du Comité national d'engagement de l'ANRU
- La signature dans le courant du deuxième trimestre de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine avec l'ANRU et ses partenaires
- La démolition de la tour du 2 Joyen Boulard et le démarrage des relogements de la barre de logements de la rue Cardinaud
- L'approbation du dossier de ZAC et la désignation de l'aménageur dans le courant du 2^{ème} trimestre 2019.
- La réalisation d'une étude de programmation pour la réalisation du Carrefour Educatif

Par ailleurs, une étude urbaine sera engagée pour la rénovation urbaine de la partie La Habette en transversalité et partenariat avec GPSEA qui pour sa part engagera une étude relative au commerce et à l'activité de proximité de ce même secteur de la ville.

Un développement urbain maîtrisé porteur du dynamisme de la ville, permettant de renforcer son attractivité tout en se projetant vers l'avenir

- La mutation du quartier de l'Echat :

Le quartier de l'Echat va connaître, dans les prochaines années, une importante transformation avec l'implantation de la future gare de la ligne 15 sud du Grand Paris Express et de son parvis qui, lieu de rencontres et de vie, connecteront les usagers du Grand Paris, aux différents modes de transport, aux quartiers existants et à ceux à venir. A ses abords se développera un nouveau programme d'aménagement proposant une nouvelle offre diversifiée de logements, un futur parking public en souterrain, et des commerces de proximité.

Au-delà, la commune poursuivra ses échanges avec Grand Paris Aménagement qui porte un projet de requalification du site dénommé « Triangle Nord de l'Echat » sur des fonciers majoritairement propriétés de l'Etat. Ce projet en cours d'étude ambitionne la réalisation de plus de 1 000 logements diversifiés mais aussi l'implantation du futur Rectorat, de logements étudiants, d'un hôtel et des commerces de proximités. Ce projet d'importance devra permettre la réalisation d'un groupe scolaire et d'une crèche.

3.2. Une politique éducative tournée vers l'avenir par la réussite de tous

Le volontarisme de la politique conduite par notre collectivité pour la réussite éducative de tous se traduit par le souci et l'effort permanent d'œuvrer à une continuité éducative sur tous les temps de l'enfant, par l'ouverture vers des activités de qualité pour tous et par le soutien au monde scolaire.

Une organisation pour la réussite réaffirmée dans le PEDT II (2018-2021)

La réorganisation des temps de classes à compter de septembre 2018, fruit d'une large concertation et d'un choix clair exprimé par les familles, s'est accompagnée de la négociation d'un nouveau Projet éducatif territorial (PEDT) pour la période 2018 – 2021.

Malgré les évolutions liées à la semaine de 4 jours, l'ensemble des prestations périscolaires sont maintenues : accueil périscolaire dans toutes les écoles, matin et soir, ateliers du soir à raison d'une fois par semaine, et aide à la scolarité, dans toutes les écoles, 3 soirs par semaine. Un effort conséquent de notre collectivité au service des familles et des élèves cristoliens.

Une nouvelle adaptation de l'organisation des écoles en REP : dédoublement des CE1

La décision gouvernementale de limiter le nombre d'élèves à 12 au cours préparatoire, depuis septembre 2018, puis les élèves de CE1 en septembre 2019, a des incidences fortes pour nos écoles. En effet, sept groupes scolaires classés en REP - Allezard, Camus, Casalis, Guiblets, La Habette, Jeu de Paume-Orville, Savignat - et représentant plus de 30% des effectifs, seront à nouveau concernés par cette mesure. Comme les CP en 2018, en 2019, 13 groupes de CE1 supplémentaires devront être installés.

La sécurité dans les écoles : une priorité

Les règles d'accueil au sein des équipements scolaires de la commune ont été redéfinies, en janvier 2016, à l'occasion de la mise en place du plan « Vigipirate attentat ». Elles sont toujours strictement appliquées : gardiens, personnels de service, animateurs et enseignants assurent une surveillance constante aux heures d'entrée et sortie d'école ; des travaux portant sur des clôtures, les aménagements de voirie permettant de sécuriser les accès ont été réalisés. La ville maintiendra son ambition et sa vigilance en la matière en 2019, avec la poursuite des investissements.

La restauration : un souci de qualité et de sécurité alimentaire

Chaque jour, près de 85% des élèves déjeunent à l'école. Les repas sont fournis en liaison froide par la cuisine centrale de Grand Paris Sud Est Avenir, qui veille à la qualité et la variété des produits proposés, à l'équilibre des menus élaborés par deux diététiciennes sous le contrôle sanitaire de la Direction départementale de la protection des populations.

Le maintien de l'équipement à niveau représente un effort important d'investissement. Malgré un entretien régulier, les matériels sont vieillissants. Un programme pluriannuel sur 4 ans a été mis en place pour que chaque école dispose de matériels performants.

Une ambition renouvelée en faveur du développement du numérique en milieu scolaire

L'engagement de la municipalité en faveur des usages numériques et de la qualité des conditions d'apprentissage se traduit concrètement au travers du déploiement du schéma directeur du numérique éducatif, qui prévoit un investissement global de plus d'1M€ sur la période 2018-2020. Après l'effort de mise à niveau technique des écoles durant les 4 dernières années, la ville a choisi de conduire une expérimentation sur la dotation de 5 écoles en équipements numériques. Cette expérience ayant donné lieu à des retours extrêmement positifs de la part des enseignants et de l'éducation nationale, le déploiement sera poursuivi.

Ainsi, en 2019, un programme d'investissement ambitieux est prévu à hauteur de 358 000€, pour permettre, avec le même effort en 2020, de disposer des ressources indispensables au développement des pratiques et usages numériques en milieu scolaire pour une utilisation d'1/2 journée par semaine pour chaque élève. Ainsi toutes les écoles élémentaires disposeront à terme de :

- 1 chariot de 15 tablettes (classe mobile) pour 8 classes et/ou par étage afin de garantir ½ journée d'utilisation par semaine et par classe, avec une tablette supplémentaire ou un ordinateur pour l'enseignant, pour une pratique collective en groupe soit 35 classes sur 2 années ;
- 1 écran numérique interactif pour 8 classes et/ou par étage, pour un enseignement interactif, soit 35 écrans sur 2 années ;
- 1 poste de fond de classe pour un usage plus individuel des enfants.

3.3. Vers une ville numérique pour tous

Alors que le numérique prend une place de plus en plus importante dans la vie des Français et que la demande de connexion, notamment au très haut débit, croît, la ville de Créteil est confrontée au double enjeu de favoriser le déploiement du numérique tout en garantissant un accès le plus large et simple possible aux opportunités offertes par le numérique. A l'heure où plus d'un Français sur cinq (40% des personnes âgées) sont exclus des usages numériques, la municipalité sera particulièrement attentive à la lutte contre « l'illectronisme » et à l'inclusion numérique.

Outre les mesures concrètes évoquées au travers de la mise en œuvre du Dipbike, de la galerie d'art numérique et du déploiement du schéma directeur du numérique à l'école déjà évoquées, la Ville de Créteil développe d'autres initiatives en faveur d'un numérique inclusif. Ainsi, dès 2019, une première offre d'accompagnement des démarches en ligne sera expérimentée au sein du relais-mairie des Bleuets. Conçue de façon partenariale avec l'espace Jean Ferrat, le foyer soleil et la médiathèque, cette démarche vise à concrétiser l'accompagnement numérique de proximité à l'échelle d'un quartier. Par ailleurs, un travail est en cours avec un acteur associatif pour sensibiliser les habitants des résidences pour personnes âgées aux usages numériques du quotidien. Enfin, la Ville de Créteil en tant qu'employeur développe des formations et une sensibilisation aux enjeux du numérique pour ses agents.

Il vous est demandé de prendre acte de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires du budget principal 2019 et d'approuver le rapport d'orientations budgétaires.